

Prestation de conseil en ressources humaines



Ressources *Humaines*
HUMAINEMENT PLUS GRAND





Principes généraux

La Prestation de Conseil en Ressources Humaines (PCRH) a été mise en place pour les dirigeants de PME/TPE ou de start up qui souhaitent améliorer la gestion de leurs ressources humaines mais qui n'ont pas les ressources ou le temps nécessaire pour s'en occuper.

La PCRH permet aux entreprises de moins de 250 salariés, de bénéficier d'un accompagnement RH réalisé par un prestataire RH et tout cela financé par votre OPCO et la DREETS jusqu'à 100%.

La PCRH va vous permettre de mettre en œuvre :

Une **organisation** clarifiée

Des pratiques managériales **structurées**

Un process de **recrutement**

Une procédure **d'intégration**

Des ressources adaptées à vos **besoins**

Une politique de **qualité de vie au travail**

Une meilleure répartition de la **charge de travail**

Des pratiques RH conformes à la **réglementation du travail**

Objectifs de la PCRH

1

Réaliser un diagnostic RH de votre entreprise et identifier les besoins d'accompagnement

2

Co-construire des outils et un plan d'action partagé par les acteurs de l'entreprise

3

Accompagner la mise en œuvre des actions en rendant votre entreprise autonome et en lui permettant l'appropriation des outils mis à disposition



Définition des **besoins RH** de votre société



Evaluation de **la durée** de la prestation qui tient compte de la taille de l'entreprise, de la définition de votre besoin et de l'étude de besoins en lien avec votre OPCO



Présentation du projet à votre OPCO via une fiche projet détaillée



Validation de la prise en charge par l'OPCO



Elaboration du **planning** de la prestation



Déroulement du **plan d'action**



RDV de restitution (OPCO/entreprise/AP Ressources Humaines)



Les 8 thématiques dans lesquelles notre équipe vous accompagne



1

Développer les talents et les compétences

Stratégie RH, plan de développement des compétences, mobilité professionnelle

2

Appui au recrutement et au développement de l'attractivité

Stratégie, optimisation des outils, process, marque employeur

3

Intégration des salariés dans l'entreprise

Process d'intégration, inclusion accompagnement label diversité

4

Accompagnement des entreprises aux mutations RH liées aux transitions

Digitalisation outils RH, évolution des métiers, RSE

5

Organisation du travail

Télétravail, qualité de vie au travail et risques psycho sociaux, turn over

6

Amélioration du dialogue social

Relations sociales, mise en place CSE

7

Professionnalisation de la fonction RH dans l'entreprise

Mise en place d'outils et de processus de gestion des RH

8

Accompagnement des situations de variations conjoncturelles d'activité et/ou en lien avec un contexte économique particulier

Gestion RH en situation de crise, enjeux RH liés à la réorganisation de l'activité





⊕ Adaptabilité

Un accompagnement sur mesure adaptés à votre situation et au marché. Nous mettons au point des conseils en fonction de votre secteur d'activité et de votre société.

⊕ Réactivité

Nous nous rendons disponible en fonction de vos disponibilités.

⊕ Proximité et disponibilité

Une équipe de professionnels RH à votre écoute, disponible pour vous accompagner tout au long du dispositif.

⊕ Un esprit convivial & de partage et aussi...

⊕ Une culture entrepreneuriale & start up !



Obtention d'une PCRH auprès de votre OPCO

Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent faire appel à un prestataire externe, spécialisé dans la gestion des ressources humaines, tel que [AP Ressources Humaines](#). L'intervention doit conduire à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action en matière RH, en lien avec la stratégie de développement économique de l'entreprise.

Toute entreprise de moins de 250 salariés est éligible à la PCRH

La priorité est donnée aux entreprises de moins de 50 salariés et aux très petites entreprises de moins de 10 salariés qui ne sont pas dotées d'un service ressources humaines.

Bon à savoir !

Le dispositif prévoit un :

- [Accompagnement individuel](#) d'une entreprise

ou

- [Accompagnement d'un collectif d'entreprises](#) issues d'une même branche ou d'une même filière, ou d'un même territoire (démarche interprofessionnelle) ou partageant des problématiques communes.

Tarifs

La gestion financière et le suivi de la prestation sont assurés par la D(R)EETS de chaque territoire.

Le dispositif PCRH (dernière version) peut être financé par votre OPCO qui instruit le dossier (et qui co-finance avec la DREETS à hauteur de 50% pour l'un et 50% pour l'autre) ce qui neutralise le coût pour votre entreprise !

Maïlys CHAUBARD
Consultante RH
Référente du pôle conseil et externalisation RH
06.59.26.42.57

Nous nous déplaçons dans votre entreprise



Siège social
8 avenue du Dr Lefebvre,
Entrée A
06270 Villeneuve-Loubet
04 93 73 81 63



Saint-Raphaël



66 avenue Thalès
Technoparc
Epsilon 2
83700 Saint-
Raphael



Marseille



99 rue Floralia
13008 Marseille



Alpes du Sud



Micropolis -
Rue de Belle Aureille
05000 Gap



Brignoles

129 avenue Saint Jean
83170 Brignoles



Nice

Les Satellites
15 Av. Georges
Clemenceau
06000 Nice



Nos CGV :

<https://ap-rh.com/conditions-generales-de-vente/>